

Mémoire de l'Assemblée canadienne de la danse pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2019

Le 3 août 2018

Présenté par : Kate Cornell, directrice générale

Recommandations :

1. Augmenter le financement du **Fonds du Canada pour la présentation des arts** alloué aux festivals et diffuseurs artistiques de 10 millions de dollars par année (pendant trois ans) afin de créer des synergies avec d'autres investissements fédéraux et de rendre les productions canadiennes compétitives tant sur la scène nationale qu'internationale.
2. Augmenter le financement du **Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts** du ministère du Patrimoine canadien de 10 millions de dollars afin d'encourager de nouveaux organismes de formation provenant de collectivités diverses et autochtones et aussi de mieux appuyer les clients actuels.
3. Reconnaître le statut professionnel des **artistes canadiens en instaurant un mécanisme de taxation équitable** qui viendra créer un écosystème fiscal et de soutien plus cohérent et plus prévisible.
4. Appuyer la recherche du ministère du Patrimoine canadien sur les **obstacles pour les femmes qui aspirent à des postes de direction**

Sommaire

Les recommandations budgétaires de l'Assemblée canadienne de la danse prennent en considération la compétitivité économique de plusieurs acteurs, tant des individus que des organisations, plus particulièrement ceux ayant une voix marginalisée. L'Assemblée canadienne de la danse est l'organisme national de services aux arts pour le secteur de la danse.

L'Assemblée canadienne de la danse (ACD) est reconnaissante des investissements actuels du gouvernement dans les infrastructures sociales et dans le **Conseil des arts du Canada**. Ces deux investissements continus s'avèrent essentiels au secteur des arts de la scène.

Le présent mémoire vient appuyer les deux recommandations de la **Coalition canadienne des arts** ainsi que le mémoire de **l'École nationale de ballet du Canada**.

Recommandation 1

Augmenter le financement du **Fonds du Canada pour la présentation des arts** alloué aux festivals et diffuseurs artistiques de 10 millions de dollars par année pendant trois ans afin de développer un marché canadien solide qui servira de tremplin à nos productions sur les marchés internationaux.

Justification :

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) fournit une aide financière aux organismes qui présentent des festivals artistiques ou des saisons de spectacles professionnels (présentateurs d'arts)¹. L'objectif du FCPA est d'offrir aux Canadiens l'accès à des expériences artistiques professionnelles variées, telles que la danse, dans leurs collectivités. Ce fonds largement sursouscrit a été créé en 2001 et, en dollars constants, se trouve aujourd'hui à 13,4 % sous le niveau de l'époque.

La présentation des arts est un volet crucial de la chaîne de production des arts de la scène : c'est le moment où la valeur produite en amont par les créateurs est enfin monétisée sous la forme de ventes de billets. La présentation des arts peut créer des synergies essentielles avec d'autres investissements fédéraux du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts du Conseil des arts du Canada et de la Stratégie d'exportation créative du Canada. Depuis que le budget du Conseil des arts du Canada a doublé en 2016, un plus grand nombre de productions voient le jour grâce aux entreprises canadiennes des arts de la scène, et ces productions doivent rejoindre le public à la fois au Canada et à l'étranger. Les diffuseurs artistiques aident ces productions à faire la tournée du pays, ce qui permet aux entreprises des arts de la scène d'amortir les dépenses de production et d'augmenter la création de valeur ajoutée. Les productions deviennent ainsi meilleures et sont prêtes à percer des marchés compétitifs à l'échelle internationale avec le soutien de la Stratégie d'exportation créative du Canada.

Action :

Un investissement de 30 millions de dollars réparti sur trois ans à compter de 2019.

Incidence : L'impact se ferait ressentir dans les collectivités à travers le pays, surtout celles en milieu rural² et au sein des peuples autochtones. Avec un soutien accru du gouvernement fédéral, les diffuseurs seraient en mesure de répondre aux attentes grandissantes des Canadiens envers les activités artistiques mobilisantes communautaires.

¹ Actuellement, le FCPA reçoit 32 millions de dollars.

² Bien que le FCPA offre déjà l'accès aux arts dans « plus de 250 villes ou collectivités partout au pays » (<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-presentation-arts.html>, en date du 23 juillet 2018), plusieurs organismes de diffusion dans les collectivités rurales et éloignées pourraient s'ajouter à la liste et ainsi accroître la quantité, la qualité et la diversité des arts locaux si elles bénéficiaient du soutien du FCPA.

Recommandation 2

Augmenter, de 10 millions de dollars, le financement du **Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts** du ministère du Patrimoine canadien afin d'augmenter les possibilités économiques des nouveaux organismes de formation provenant de collectivités diverses et autochtones, et de mieux appuyer les clients actuels.

Justification :

L'investissement de 550 millions de dollars du gouvernement dans le Conseil des arts du Canada a permis d'accroître la portée, la diversité et la productivité des artistes professionnels canadiens, y compris les acteurs, danseurs, musiciens, artistes de cirque, directeurs et plusieurs autres. Afin de réaliser la pleine valeur de cet investissement, il est essentiel que les organismes qui forment ces artistes professionnels reçoivent davantage de soutien pour progresser, suivre le rythme et préparer les artistes émergents pour l'avenir.

L'enveloppe dédiée à la formation des artistes professionnels au ministère du Patrimoine canadien est demeurée pratiquement la même depuis la hausse de 2009 rendue possible par le Plan d'action économique du Canada. En ce moment, quelque 36 organismes ou programmes de formation octroient des bourses totalisant environ 22,5 millions de dollars.

Aucune bonification n'a été apportée pour tenir compte des besoins évolutifs du secteur culturel et de l'inflation. Alors que la demande de formation continue de croître, le financement limité qui est disponible complique la tâche des nouveaux programmes de formation qui désirent obtenir du soutien. De grandes institutions de formation canadiennes tirent maintenant de l'arrière sur leurs homologues dans le monde. Les petits programmes de formation sont incapables de prendre de l'expansion. Quant aux nouvelles initiatives, elles ont peu de chances de prospérer.

Afin de répondre aux besoins du secteur culturel, il est essentiel que ces organismes responsables de la formation des artistes professionnels suivent le rythme du changement et se tournent vers l'avenir. Le programme « À nous le podium » est la preuve que l'investissement public dans la formation encourage la réussite des athlètes canadiens dans les compétitions internationales; une approche semblable permettra aux artistes du Canada de bien rivaliser avec leurs homologues étrangers à tous les aspects.

Action : Investir 10 millions de dollars (à compter de 2019)

Incidence : L'impact de cet investissement sera ressenti par les familles qui ont des enfants talentueux et par les jeunes à travers le pays. De plus, tout comme avec À nous le podium, l'impact de cet investissement sera évident à l'échelle nationale et internationale par une présence et une notoriété accrues des arts canadiens.

Recommandation 3

Reconnaître le statut professionnel des **artistes canadiens en instaurant un mécanisme de taxation équitable** qui viendra créer un écosystème fiscal et de soutien plus cohérent et plus prévisible.

Justification :

Depuis avril 2018, quand la CBC a fait un reportage sur l'expérience négative du sculpteur Steve Higgins avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), des artistes de la danse ont informé l'Assemblée canadienne de la danse que l'ARC avait revu leurs déclarations de revenus comportant financement de bailleurs de fonds publics. Bien que l'ARC confirme qu'elle ne cible pas les artistes en particulier, l'ACD croit que cette situation arrive plus souvent en raison d'une confusion dans la manière dont les bourses sont déclarées par le Conseil des arts du Canada et interprétées par l'ARC. Le Conseil des arts du Canada, tout comme plusieurs autres investisseurs publics, répertorie les bourses de projets à la case 105 (T4A), mais le fait de déclarer les revenus de bourses à la case 105³ rend celles-ci équivalentes aux bourses d'études et ne facilite pas la déclaration de toutes les dépenses reliées aux projets artistiques. Il est vital pour les artistes de la danse de déduire les dépenses connexes qui s'imposent, comme le ferait toute autre entreprise.

L'Assemblée canadienne de la danse recommande que l'Agence du revenu du Canada élabore un guide plus clair à l'intention de tous les agents/vérificateurs de même que de tous les émetteurs de bourses (comme le Conseil des arts du Canada) afin de maintenir une distinction claire entre les bourses d'études et les bourses pour artistes.

Action :

Que l'Agence du revenu du Canada travaille avec le Conseil des arts du Canada en vue de réécrire le bulletin d'interprétation et de modifier la procédure de déclaration pour les feuillets T4A des artistes

Coût prévu : Moins de 1 million de dollars de recettes fiscales abandonnées⁴

Incidence :

Cette recommandation aurait une incidence directe sur les artistes professionnels; le revenu moyen des artistes créateurs et de la scène est nettement en dessous du seuil de la pauvreté, à environ 14 000 \$, ce qui démontre l'urgent besoin d'instaurer un mécanisme de taxation équitable⁵.

³ La case 105 concerne les bourses d'études ainsi que les bourses pour artistes.

⁴ Le Conseil des arts du Canada a octroyé aux artistes canadiens des bourses individuelles totalisant 10,8 millions de dollars en 2016-2017. Ceci représente un impôt sur le revenu de 1,6 million de dollars. Si les artistes pouvaient déduire des dépenses de leurs revenus de bourses, le gouvernement pourrait perdre, dans le pire des scénarios, jusqu'à 50 % de cet impôt sur le revenu, soit 800 000 \$.

⁵ Statistique Canada, « [Statistiques du revenu d'emploi par profession](#) », tableau des données du recensement de

L'impact positif de cette recommandation serait un rendement escompté pour le Conseil des arts du Canada, mais surtout, un mécanisme de taxation qui corresponde aux priorités et aux politiques du gouvernement en matière de financement pour les arts.

Recommandation 4

Appuyer la recherche du ministère du Patrimoine canadien sur les **obstacles pour les femmes qui aspirent à des postes de direction**

Justification :

En mai 2018, la directrice générale de l'ACD a témoigné lors de l'étude sur la parité hommes-femmes du comité permanent du Patrimoine canadien. Il reste encore plusieurs obstacles pour les femmes qui aspirent à des postes de direction dans le domaine des arts. Il est nécessaire d'adopter une approche globale de l'examen de la documentation et de la recherche. Le Conseil des arts de l'Ontario effectue actuellement des recherches cruciales, mais le ministère du Patrimoine canadien doit fournir le tableau au niveau fédéral pour déterminer clairement les écarts hommes-femmes aux postes de direction.

Les obstacles pour les femmes qui aspirent à des postes de direction se retrouvent dans tous les domaines de l'art. En ce qui concerne la musique au Canada, un sondage de l'organisme Women in Music Canada en 2014 a révélé que seulement 10 % des femmes occupaient un poste de cadre⁶. Les femmes représentent la vaste majorité des danseurs, soit 84 % – il n'est donc peut-être pas surprenant que la danse soit l'une des professions artistiques les moins bien rémunérées⁷ –, mais les hommes restent prioritaires aux postes de directeurs artistiques et de chorégraphes. Nous constatons également que les femmes sont désavantagées dans le milieu de la littérature canadienne. Des études montrent « des préjugés sexistes indéniables largement en faveur des auteurs masculins », par exemple : seulement 30 % des livres examinés par des critiques masculins étaient l'œuvre de femmes, ce qui signifie que les livres écrits par des femmes sont « moins susceptibles d'être bien vendus et d'être pris en considération pour d'importantes récompenses », menant ainsi à un désavantage économique accru⁸. En ce qui a trait aux artistes sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, 100 % des œuvres attribuables à ces artistes proviennent d'organismes menés par des femmes, or ces organismes artistiques sont fortement sous-financés⁹. Bien entendu, ces données ne surprendront aucune femme travaillant ou ayant déjà travaillé dans le domaine des arts au Canada.

⁶ Women in Music, "A Profile of Women Working in Ontario's Music Industry" (un portrait des femmes qui travaillent dans l'industrie ontarienne de la musique) [TRADUCTION], mai 2015.

<https://static1.squarespace.com/static/58794b1fd2b8570fc2d4e7de/t/58910c50414fb590145b40b4/1485900882521/A+Profile+of+Women+Working+in+the+ON+Music+Industry.pdf>.

⁷ Conseil des arts du Canada (CAC), « Vers une meilleure compréhension de la diversité et de l'étendue de la danse du Canada ». Étude cartographique de la danse au Canada (2011).

⁸ L'équipe éditoriale de CanLit Guides. « CWILA and Literary Representation », Les femmes canadiennes dans les arts littéraires et la représentation littéraire [TRADUCTION], *CanLit Guides* (2012), révision 2016.

<http://canlitguides.ca/canlit-guides-editorial-team/feminist-history-of-literature-and-culture-in-canada/cwila-and-literary-representation/>.

⁹ The Disability Arts and Culture Alliance of Canada. « Gender & Disability in Canada's Deaf, Mad and Disability Art Domain », Les rapports hommes-femmes et les handicaps dans le domaine des arts sourds et handicapés [TRADUCTION]. Document d'une page, 2015.

Le domaine des arts a besoin d'un tableau complet du rôle des femmes dans les arts, où des préjugés inconscients existent, et des aspects où des changements s'imposent.

Action : Fournir au ministère du Patrimoine canadien une somme de moins de 1 million de dollars pour appuyer la recherche sur les obstacles pour femmes qui aspirent à des postes de direction dans le domaine des arts

Incidence :

Les femmes dirigeantes attirent plus d'investissements et favorisent une plus grande égalité. Ces femmes (cisgenres et transgenres) rendront le domaine canadien des arts plus compétitif sur le plan économique¹⁰.

Se rapprocher de la parité hommes-femmes dans le domaine des arts est un besoin urgent, car nous ne sommes plus en 2015.

¹⁰ Le rapport *The Value of Diverse Leadership* du Conference Board du Canada démontre que les dirigeants soucieux de l'égalité sont réputés pour améliorer la performance financière et organisationnelle.